Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/1438

13.7.2026

DÉCISION (PESC) 2026/1438 DU CONSEIL

du 10 juillet 2026

modifiant la décision (PESC) 2022/2319 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Haïti

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 25 novembre 2022, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2022/2319 [1].

(2) Le 28 juillet 2023, étant donné que la situation politique, économique, humanitaire et sécuritaire en Haïti se détériore encore, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2023/1574 [2], qui a modifié la décision (PESC) 2022/2319 et mis en place un nouveau cadre de mesures restrictives supplémentaires.

(3) Sur la base d'un réexamen des mesures visées à l'article 2 *bis*, paragraphe 1, et à l'article 3 *bis*, paragraphes 1 et 2, de la décision (PESC) 2022/2319, et compte tenu de la gravité de la situation en Haïti, il convient de proroger ces mesures jusqu'au 29 juillet 2027.

(4) Il y a donc lieu de modifier la décision (PESC) 2022/2319 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article unique

À l'article 8, paragraphe 2, de la décision (PESC) 2022/2319, la date du «29 juillet 2026» est remplacée par la date du «29 juillet 2027».

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 10 juillet 2026.

Par le Conseil

Le président

S. HARRIS

[1] Décision (PESC) 2022/2319 du Conseil du 25 novembre 2022 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Haïti (JO L 307 du 28.11.2022, p. 135, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2022/2319/oj).

[2] Décision (PESC) 2023/1574 du Conseil du 28 juillet 2023 modifiant la décision (PESC) 2022/2319 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Haïti (JO L 192 du 31.7.2023, p. 21, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2023/1574/oj).